

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle du conseil secteur Laverlochère, le 3 mai 2021 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- **Ouverture de la séance.**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2.- **Adoption de l'ordre du jour.**

9.2.- **Dossier Niveleuse**

10.1.- **Défi 101 Sud**

10.2.- **Abri temporaire**

10.3.- **Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipale amie des aînés (PRIMADA)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

21-05-55

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- **Adoption des procès-verbaux du 6 avril et du 19 avril 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances du 6 et 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

21-05-56

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'adopter les procès-verbaux des séances du 6 et 19 avril 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-**Période de questions et demandes écrites**

Aucune question et demandes écrites reçue

5.- Revenus

REVENUS AVRIL 2021

Remb. Ass. Organismes	2 646.80 \$
Loyer Desjardins	574.88 \$
Promoteurs	14 309.80 \$
Mutation	1 996.50 \$
Location bureau - Promoteurs - annuel	900.00 \$
Projet Aréna	737.50 \$
Taxes à rec	1 464.66 \$
Foncières	38 669.09 \$
Aqueduc	6 511.58 \$
Égout	712.46 \$
Traitement des eaux	3 765.82 \$
Mat. Résiduelle	7 194.20 \$
Photocopies	220.29 \$
Intérêts	173.87 \$
Permis	200.00 \$
Location salle	450.00 \$
Constat police	563.49 \$
Publicité journal	30.00 \$

Total: 81 120.93 \$

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

21-05-57

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que les dépenses présentées pour le mois d'avril 2021 soient autorisées pour des factures s'élevant à 82 788.91\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 42 048.52 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 28 avril 2021, totalisant des dépenses de 124 837.43 \$, plus une somme de 20 765.02 \$ consignée au rapport des salaires nets du 27 avril 2021, le tout totalisant 145 602.45 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.- Association canadienne pour la santé mentale – 3 au 9 mai

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale-Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

21-05-58

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que la municipalité de Laverlochère-Angliers proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.2.- Demande d'adhésion annuel à TV Témis

CONSIDÉRANT la demande reçue par TV Témis;

CONSIDÉRANT le caractère régional de l'organisation;

21-05-59

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'offrir un don de 100\$ à TV Témis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.3.- Adhésion au CREAT

CONSIDÉRANT que nous avons cotiser en 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention pour une borne électrique avec cet organisme;

21-05-60

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adhérer au CREAT pour un montant de 50\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.4.- Campagne de financement de la maison des jeunes du Témiscamingue 2021

CONSIDÉRANT que la maison des jeunes du Témiscamingue offre des services aux jeunes de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que cet organisme se qualifie pour un don selon notre politique de don et de visibilité;

21-05-61

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de faire un don de 100\$ à la maison des jeunes du Témiscamingue.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.5.- Demande de citoyen concernant le chemin du Lac Robinson

Le chemin du Lac Robinson sera en observation au cours de l'année pour déterminer si des problématiques se développent.

6.6.- Demande du Reflet pour participation au cahier de la fête des pères

CONSIDÉRANT que cet organisme se qualifie au niveau de la visibilité selon notre politique de don et de visibilité;

21-05-62

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de participer au cahier de la fête des pères du Reflet pour un montant de 30\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.7.- Demande du Reflet pour participer au cahier Découvrez votre municipalité

CONSIDÉRANT que le cahier Découvrez votre municipalité permettra une visibilité au sein de la région;

21-05-63

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de participer au cahier Découvrez votre municipalité du Reflet pour un montant de 400\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.- Dossiers municipaux

7.1.- Projet eau potable

Le MAMH et le MELCC n'accordera aucun financement pour le creusage de puit. La municipalité va regarder l'option d'installer des systèmes de traitement individuelle.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit évaluer le coût d'un projet pour l'installation d'un système de traitement individuelle pour l'ensemble des résidences dans le secteur urbain du secteur Angliers;

CONSIDÉRANT que si la municipalité joint un fournisseur, celui-ci ne pourra pas soumissionner par la suite;

21-05-64

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bergeron de donner à contrat le travail d'évaluation du projet;

QUE le consultant procède à l'élaboration d'un devis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.2.- Demande de subvention au Fonds régions et ruralité - Volet 2 (FRR) 2021 pour l'installation d'une salle multimédia à la salle Le Pavillon

CONSIDÉRANT que la crise pandémique requiert des services adaptés pour les réunions et rencontres entre les différents organismes;

CONSIDÉRANT que la salle Le Pavillon est sollicitée par de nombreux organismes pour tenir leur A.G.A;

CONSIDÉRANT que le secteur Laverlochère est au centre du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que les équipements actuels ne conviennent pas à la présente situation;

21-05-65

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de permettre à Yan Bergeron, directeur général de soumettre une demande de subvention au Volet 2 du FRR pour l'installation d'une salle multimédia à la salle Le Pavillon.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.3.- Demande de subvention au Fonds régions et ruralité - Volet 2 (FRR) 2021 pour l'installation d'un parc roulant dans le secteur d'Angliers

CONSIDÉRANT que depuis deux ans des jeunes et des citoyens du secteur Angliers demande un parc roulant pour leurs enfants;

CONSIDÉRANT que la crise pandémique a créée des contraintes sociales et familiales importantes depuis un an;

CONSIDÉRANT que les gouvernements recommandent l'activité physique extérieur pour tous;

CONSIDÉRANT que le parc d'Angliers est situé près des modules pour jeunes enfants, des sites touristiques, du terrain de camping et d'une aire de repos pour le Parc Linéaire;

21-05-66

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de permettre à Yan Bergeron, directeur général de soumettre une demande de subvention au Volet 2 du FRR pour l'installation d'un parc roulant dans le secteur d'Angliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.4.- Avis de motion pour règlement d'emprunt parapluie

Avis de motion est donné par la conseillère Manon Perron de la présentation d'un règlement portant le numéro 2021-02 concernant un emprunt parapluie.

7.5.- Dépôt du règlement 2021-02

Présentation du projet de règlement 2021-02.

La conseillère Manon Perron présente et explique le projet de règlement 2021-02 concernant l'emprunt parapluie.

7.6.- Résolution pour ajout de candidat sur la cohorte 2019-2020 pour la formation de pompier

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers désire ajouter 1 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 1 pompiers pour le programme Pompier II à la cohorte de l'année financière 2019-2020;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscamingue en conformité avec l'article 6 du Programme;

21-05-67

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Normand Bergeron et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscamingue.

7.7.- Mise en vente tractopelle 416

CONSIDÉRANT l'achat d'un tracteur multifonctionnel;

21-05-68

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de vendre le tractopelle 416 en enchère au plus offrant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.8.- Collecte des encombrants (Information)

La collecte des encombrant se fera du 25 au 28 mai prochain.

7.9.- Évaluation du pont situé au rang 4 du secteur Laverlochère

La municipalité discute avec le MTQ concernant l'état du pont dans le rang 4. Celui-ci commence à être très endommagé.

7.10.- Distribution d'arbre pour le mois de l'arbre (Information)

Une distribution gratuite d'arbre se fera le 20 mai de midi à 14h.

7.11.- Borne électrique secteur Angliers

La borne électrique dans le secteur Angliers est installé. Le taux de recharge sera de 1\$/heure. Une signalisation indiquant où se trouve la borne sera installée sous peu.

7.12.- Embauche d'un employé saisonnier

CONSIDÉRANT l'achat d'un tracteur multifonction;

CONSIDÉRANT l'achat d'une niveleuse pour l'entretien de nos chemins;

21-05-69

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de procéder à l'embauche d'une ressource de façon saisonnière pour opérer le tracteur multifonction équipé de la niveleuse;

QUE cette embauche soit faite seulement lors de la réception du tracteur et de la niveleuse.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.13.- Dossier Équipement Cardinal

Une rencontre sera planifiée avec Équipement Cardinal concernant un droit de passage, afin de permettre aux infrastructures souterraines d'être entretenues.

7.14.- Avis de motion pour règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

Avis de motion est donné par le conseiller Bertrand Julien de la présentation d'un règlement portant le numéro 2021-03 concernant une modification du règlement sur la gestion contractuelle.

7.15.- Dépôt du règlement 2021-03

Présentation du projet de règlement 2021-03.

Le conseiller Bertrand Julien présente et explique le projet de règlement 2021-03 concernant la modification du règlement sur la gestion contractuelle.

8.- Rapport des comités

8.1.- Corporation de développement de Laverlochère

Une visite du Sentier de l'Entrevent sera effectuée avec monsieur Raymond Côté. Les travaux d'installation de l'émissaire ont endommagé un sentier en 2020.

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

9.1.- Réparation égout du bloc sanitaire du camping d'Angliers

La réparation de l'égout du bloc sanitaire du camping sera faite en mai.

9.2.- Dossier Niveleuse

CONSIDÉRANT que la niveleuse retenue dans la résolution 21-04-52 ne sera disponible qu'au mois de juillet;

21-05-70

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de retenir les services d'Ebert Welding pour la conception et la construction d'une niveleuse qui sera livrable au début juin pour un montant de 15 000\$ pour le modèle de base.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.- Affaires nouvelles

10.1.- Défi 101 Sud

CONSIDÉRANT la demande de l'organisation Défi 101 Sud de pouvoir circuler sur l'accotement de la municipalité;

21-05-71

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'accorder à l'organisation Défi 101 Sud de circuler sur l'accotement de notre municipalité dans la journée du 5 juin 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.2.- Abri temporaire (Information)

La municipalité procèdera au suivi des abris temporaires encore sur pied. Le dossier sera envoyé aux inspectrices de la municipalité.

10.3.- Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipale amie des aînés (PRIMADA)

CONSIDÉRANT que le Programme infrastructures des Municipalités ami des aînés (PRIMADA) s'adresse aux municipalités ayant adopté une politique des aînés et leur plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) du Secrétariat aux aînés du Ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers, secteur Laverlochère, a adopté une Politique municipale des familles et des aînés de Laverlochère ainsi qu'un plan d'action en août 2016;

CONSIDÉRANT que le projet proposé pour le PRIMADA s'inscrit dans 3 axes de la politique municipale des familles et des aînés de Laverlochère, soit :

Habitation et Environnement
Sécurité et organisation municipal
Loisirs et culture;

CONSIDÉRANT que le projet proposé pour le PRIMADA s'inscrit dans les critères d'analyses du programme par sa contribution à améliorer la qualité de vie des aînés de la municipalité en favorisant le vieillissement actif et en favorisant l'accessibilité universelle dans la réalisation de projets d'infrastructures;

21-05-72

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'autoriser le directeur général Yan Bergeron de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme infrastructure des Municipalités amis des aînés (PRIMADA);

DE S'ENGAGER, si la municipalité obtient l'aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles, non admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

DE RESPECTER tout autre engagement ou obligation requis en vertu du Programme ou d'une entente ultérieure à survenir avec le Ministère.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.- **Information du maire.**

12.- **Clôture de l'assemblée**

Le président déclare la levée de la séance, il est 20h55.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil. (C.M., art.961)

Signé à, Laverlochère-Angliers ce 3 mai 2021

Yan Bergeron, Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire